

10 Question de Mathieu Bihet à Nathalie Muylle (Emploi, Économie et Consommateurs) sur "Les inquiétudes des travailleurs pendant la crise du coronavirus" (55000575P)

10 Vraag van Mathieu Bihet aan Nathalie Muylle (Werk, Economie en Consumenten) over "De bezorgdheden van de werknemers tijdens de coronacrisis" (55000575P)

10.01 **Mathieu Bihet** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, cela fait maintenant 20 jours – et je ne vous apprends rien – que le pays vit en confinement et que son activité économique vit au ralenti. La santé de nos concitoyens est, demeure et restera bien entendu la priorité absolue.

Le gouvernement a adopté de très nombreuses mesures depuis le début de la crise pour permettre à nos entreprises et à nos indépendants de passer au mieux cette période de crise sanitaire et économique. Elles constituent d'ailleurs une réelle bouffée d'oxygène pour eux.

En ce qui concerne les travailleurs, actuellement des mesures ont été prises pour garantir au mieux leur sécurité et leur santé, mais également pour sauvegarder au maximum leur emploi et leur pouvoir d'achat. C'était d'ailleurs un des engagements de ce gouvernement.

Je profite de l'occasion pour vous remercier, madame la ministre, ainsi que l'ensemble du gouvernement, d'être attentifs à chacun de ces aspects depuis le début de la crise, mais également de le rester.

Selon une étude Stepstone, 33 % des travailleurs sont aujourd'hui en arrêt de travail; 44 % d'entre eux télétravaillent mais 23 % d'entre eux continuent de se rendre sur leur lieu de travail.

Tout d'abord, en ce qui concerne les travailleurs en chômage temporaire, il semble que des retards soient annoncés dans le paiement des allocations de chômage. Dans un premier temps, je voudrais savoir si vous confirmez cette information. Dans l'affirmative, quelles sont les solutions dégagées par l'ONEM pour remédier à cette

10.01 **Mathieu Bihet** (MR): Onze economie draait op verminderde kracht. We hebben maatregelen genomen om de gezondheid van de werknemers, maar ook hun baan en hun koopkracht te vrijwaren. De uitkeringen in het kader van de tijdelijke werkloosheid zouden met enige vertraging worden uitbetaald. Klopt dat? Wat onderneemt de RVA om het probleem op te lossen?

In sommige supermarkten zijn er stakingen uitgebroken: moeten we bang zijn dat dit aanstekelijk zal werken en een stakingsgolf zal teweegbrengen? Hoe kan men de continuïteit garanderen in deze essentiële sector?

Moet er geen gemeenschappelijk federaal standpunt ingenomen worden met betrekking tot de dienstencheques? Ten slotte zouden sectoren die met een tekort aan arbeidskrachten kampen mensen die tijdelijk werkloos zijn mogen tewerkstellen. Wat is uw mening hierover?

situation?

Par rapport aux travailleurs qui continuent de se rendre sur leur lieu de travail, on constate cependant chaque jour que certains secteurs sont encore en proie à des difficultés.

Madame la ministre, certains magasins de la grande distribution se sont mis en grève alors que la grande majorité d'entre eux ont conclu des accords sociaux. Un effet de contagion est-il à craindre? Comment garantir que ce secteur, aussi essentiel pour nous et pour l'ensemble des citoyens, puisse continuer à travailler?

Dans le secteur des titres-services, on constate qu'il y a différents positionnements en fonction des Régions. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait une position commune venant du fédéral, qui assurerait la sécurité et surtout la santé de l'ensemble des travailleurs et ce, dans le respect des règles de répartition des compétences?

Enfin, certaines voix s'élèvent pour permettre à des travailleurs qui sont actuellement en chômage temporaire de travailler pour d'autres secteurs d'activité actuellement en manque cruel de main-d'œuvre. On pense singulièrement au travail saisonnier. Quelle est votre position à ce sujet? Je vous remercie.

Le **président**: Même en ces temps difficiles, il faut respecter les traditions. Je félicite notre collègue M. Mathieu Bihet pour son *maiden speech*. (*Applaudissements*)

10.02 **Nathalie Muylle**, ministre: Monsieur le président, monsieur Bihet, je vous remercie pour vos nombreuses questions auxquelles je vais tenter de répondre. Je comprends évidemment que les travailleurs soient inquiets pendant cette crise.

Pour ce qui concerne les troubles dans la distribution alimentaire, nous suivons la situation de près: le président de la commission paritaire compétente nous fait rapport. Un accord a déjà été conclu par un certain nombre de grandes entreprises et, en tout état de cause, nous appelons au sens des responsabilités et à la concertation.

Votre question sur le secteur des titres-services sera abordée dans la réponse à la question de votre collègue Thémont. Je partage votre avis: nous avons besoin d'une position commune dans ce dossier. N'oublions pas que ce secteur est essentiel pour les services de soins ainsi que pour l'assistance sociale. C'est aussi très important.

Quant au contrôle du bien-être des travailleurs au travail, l'inspection Contrôle du bien-être au travail surveille la situation sur le terrain et effectue des inspections. Dans ce contexte, la sensibilisation est la tâche la plus importante, mais les entreprises qui enfreignent manifestement les règles sont fermées. Vendredi, elles étaient au nombre de 11. J'attends encore les chiffres de cette semaine.

Pour les secteurs où il y a pénurie de main d'œuvre à la suite de la crise du coronavirus, par exemple en raison du recours habituel à des travailleurs saisonniers, une proposition est à présent sur la table qui permettrait par exemple aux chômeurs temporaires de travailler dans ces secteurs.

De **voorzitter**: Ik feliciteer de heer Bihet met zijn maidenspeech. (*Applaus*)

10.02 Minister **Nathalie Muylle**: Ik begrijp de ongerustheid van de werknemers. Wat de voedingssector betreft, houdt het paritair comité ons op de hoogte. We roepen op tot verantwoordelijkheidszin en overleg.

De inspectie van het Toezicht op het Welzijn op het Werk volgt de situatie op en voert inspecties uit. De bedrijven die de regels overtreden zullen gesloten worden. Vorige week waren er elf sluitingen.

Voor de sectoren met een tekort aan arbeidskrachten wordt er een voorstel onderzocht dat het voor de tijdelijke werklozen mogelijk zou maken om in die sectoren aan de slag te gaan.

Wie een doktersattest heeft, moet thuisblijven, de anderen moeten werken. Er moet zo veel mogelijk getelewerkt worden en de regels op het vlak van *social distancing* moeten nageleefd worden. Bedrijven die die richtlijnen niet

Quant aux personnes qui possèdent un certificat de leur médecin traitant attestant qu'elles sont malades, celles-ci doivent bien entendu rester à la maison. Les personnes qui ne sont pas malades sont censées travailler. Le télétravail doit être exploité au maximum et les règles relatives à la distanciation sociale doivent être respectées. Les entreprises non essentielles qui ne sont pas en mesure d'obtempérer fermeront leurs portes et pourront recourir au chômage temporaire.

Les personnes qui doivent rester en quarantaine et qui ne peuvent pas faire du télétravail peuvent également recourir au chômage temporaire.

Pour les entreprises essentielles, il s'agit de recourir également le plus possible au télétravail et d'appliquer la distanciation sociale et, le cas échéant, de prendre des mesures préventives supplémentaires si la nature du travail l'exige.

10.03 Mathieu Bihet (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour ces réponses qui apportent un peu de clarté pour les travailleurs, singulièrement au sujet des accords sociaux.

Pour le paiement des allocations de chômage, il est important que ce problème soit réglé. Certains travailleurs ont des factures, des loyers ou des emprunts à payer et il ne faudrait pas que ce retard entraîne d'autres difficultés et des effets pervers en cascade.

Pour ceux qui continuent à travailler, il faut s'assurer que leur travail s'effectue dans des conditions de sécurité optimales. Nous devons pouvoir leur apporter un maximum de sécurité et de sérénité. Le MR y sera très attentif.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

kunnen implementeren, zullen hun deuren moeten sluiten en zullen van de tijdelijke werkloosheid kunnen gebruikmaken.

De bedrijven kunnen andere preventieve maatregelen nemen als de aard van het werk dat vereist.

10.03 Mathieu Bihet (MR): De uitbetaling van de werkloosheidsuitkeringen mag geen vertraging oplopen, want anders dreigen er domino-effecten te ontstaan. Wie aan het werk blijft, moet in de best mogelijke omstandigheden kunnen werken.